



---

***APPEL DE PROPOSITIONS***  
***CONCOURS EXPLORE 2011***  
***DATE LIMITE : 27 AVRIL 2011***

---

16 Février 2011

## 1) CADRE DU PROGRAMME

---

Le programme Explore vise à soutenir de nouveaux projets de recherche **non conventionnels** et très innovants ayant un fort potentiel d'impact sur le processus de découverte et de développement des médicaments.

Les projets financés par ce programme doivent mener à une découverte révolutionnaire ayant le potentiel d'amener vers un changement majeur des connaissances et/ou des paradigmes actuels. Les **données préliminaires ne sont pas nécessaires** à l'application, mais l'hypothèse principale doit être robuste et accompagnée de justifications solides et la proposition doit être axée sur des objectifs bien définis.

Ce programme encourage des interactions étroites avec l'industrie pharmaceutique. À cet égard, chaque projet sera accompagné d'un mentor (scientifique de haut niveau), provenant des partenaires pharmaceutiques du CQDM, qui appuiera les investigateurs pour aligner le projet de recherche avec les besoins de l'industrie.

## 2) CONDITIONS DU PROGRAMME

---

Le programme Explore est destiné à démontrer la faisabilité d'idées innovatrices dans le domaine de la recherche biopharmaceutique. Les projets peuvent être risqués pour autant qu'ils adressent des enjeux cruciaux auxquels est confrontée l'industrie de recherche biopharmaceutique.

Pour chaque projet de recherche présenté dans le cadre de ce programme:

- La recherche doit être effectuée dans la province de Québec;
- L'originalité du projet est plus importante que la taille et l'expérience de l'équipe de recherche;
- Ce programme est ouvert à toute la communauté de recherche. La recherche pourrait provenir d'un ou de plusieurs laboratoires universitaires, d'équipes en milieu hospitalier, des sociétés de biotechnologie, d'organismes de recherche sous contrat (CRO) ou de toute autre entité. Il est à noter que les sociétés pharmaceutiques multinationales ne sont pas admissibles à un financement par le CQDM. Les partenariats public / privé ne sont pas requis.

Bien qu'aucune donnée préliminaire ne soit nécessaire, les fondements qui supportent la proposition doivent être très solides et les candidats doivent démontrer clairement la validation de la démarche scientifique. L'accent sera mis sur le caractère novateur des propositions qui auront clairement démontré l'impact potentiel de la recherche sur le processus de découverte ou de développement de nouveaux médicaments.

### 3) AGENDA DE RECHERCHE

---

L'objectif de ce programme est de financer des études préliminaires de **validation de concept** de technologies habilitantes qui permettent de répondre aux besoins critiques de l'industrie biopharmaceutique.

L'agenda de recherche est vaste et inclut toutes les indications thérapeutiques ainsi que tous les domaines de recherche pouvant mener au développement de nouveaux outils pour la recherche biopharmaceutique, tels que l'ingénierie, les dispositifs médicaux, les nanotechnologies, les outils diagnostics, l'imagerie et la médecine translationnelle.

### 4) CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEMENT

---

**Nombre de projets:** Le CQDM envisage financer 3 à 5 projets à chaque cycle de compétition.

**Durée:** 2 ans maximum.

**Montant total:** 150,000\$ - 300,000\$ (sur 2 ans).

**Dépenses admissibles:**

- Salaires et bénéfices du personnel nécessaires à la réalisation du projet de recherche (étudiants, stagiaires post-doctoraux, assistance technique ou professionnelle);
- Matériel et fournitures de laboratoire essentiels à la réalisation du projet;
- Dépenses de voyage (déplacements liés au projet, collaborations);
- Coûts liés à la propriété intellectuelle (demandes de brevet, frais de maintien de brevets pour la durée du projet);
- Coûts administratifs (frais indirects) jusqu'à 15 % des dépenses de recherche éligibles.

**Dépenses non admissibles:**

- Équipements et installations (achat ou location);
- Salaires du chercheur principal et des co-chercheurs.

**Calendrier de paiements:** Déboursements annuels conditionnels à la progression satisfaisante du projet et à l'atteinte des jalons.

## 5) PROCESSUS D'ÉVALUATION

---

Le processus de sélection se fera en 3 étapes:

1. **Sélection par le comité aviseur Explore.** Ce comité, composé principalement de représentants de l'industrie, sélectionnera un maximum de 15 projets qui seront soumis à une évaluation scientifique externe. La sélection sera basée sur l'innovation, l'impact potentiel de la recherche sur le processus de découverte du médicament et la capacité à adresser des enjeux critiques de l'industrie biopharmaceutique. L'évaluation sera **uniquement** basée sur l'examen des **sections 1 et 2** du formulaire d'application (*Section 1*: Sommaire du projet; *Section 2*: Caractère novateur du projet et impact sur le processus de découverte ou de développement du médicament).

L'évaluation des demandes se fera selon les critères suivants :

### **A. Impact du projet de recherche sur le processus de découverte ou de développement du médicament**

- Capacité à adresser les enjeux cruciaux du développement du médicament et les besoins urgents de l'industrie biopharmaceutique;
- Potentiel d'élargir vers de nouvelles approches thérapeutiques et de nouvelles avenues de recherche;
- Capacité de la recherche à améliorer significativement la productivité de la découverte du médicament (réduire les coûts, le temps d'accès au marché et les risques du développement).

### **B. Caractère novateur de la recherche**

- Potentiel de mener à un changement majeur de paradigme ou à une découverte fondamentale;
- Nouveauté dans l'approche technologique;
- Positionnement du projet par rapport aux recherches en cours;
- Compétitivité du projet au niveau international.

2. **Évaluation scientifique externe.** Les projets sélectionnés par le comité aviseur Explore du CQDM seront évalués par un comité international qui sera sous la responsabilité du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Les membres de ce comité seront choisis pour leur vaste expertise scientifique et/ou industrielle spécifique au domaine de recherche des projets. Bien que les données préliminaires ne soient pas nécessaires, l'accent sera mis sur le caractère innovant du projet, sur la qualité du raisonnement ainsi que sur la méthodologie proposée pour valider le concept.

L'évaluation scientifique se fera selon les critères suivants :

**A. Excellence scientifique et faisabilité**

- Excellence scientifique du projet;
- Qualité et logique du raisonnement;
- Justesse de la méthodologie;
- Qualité des expériences clés proposées pour démontrer la faisabilité du concept;
- Solidité du budget en relation avec la recherche proposée.

**B. Caractère novateur de la recherche** (tel que détaillée dans la section 5.1)

**C. Impact du projet de recherche sur le processus de découverte ou de développement du médicament** (tel que détaillé dans la section 5.1)

3. **Évaluation du CQDM.** En parallèle, le CQDM procédera à l'évaluation des aspects liés à la propriété intellectuelle, aux problèmes potentiels d'éthique, aux informations corporatives (dans le cas d'entreprises privées) ainsi que tout risque potentiel qui pourrait compromettre la réalisation du projet de recherche.

## 6) DATES IMPORTANTES

---

Lancement de l'appel de propositions	16 février 2011
Soumission des demandes	27 avril 2011
Présélection par le comité aviseur Explore	15 juin 2011
Évaluation scientifique	Août 2011
Sélection finale des projets	26 septembre 2011
Signature de l'entente de recherche	25 novembre 2011
Versement des fonds et début des projets	1 <sup>er</sup> décembre 2011

## 7) PROCÉDURE DE SOUMISSION DES DEMANDES

---

Une version électronique doit être déposée **avant le 27 avril 2011, 17h00** sur le site sécurisé du CQDM (<https://cqdm.firmex.com>).

Merci de communiquer avec Sonia Lanthier au [slanthier@cqdm.org](mailto:slanthier@cqdm.org) **avant le 22 avril 2011**, afin d'obtenir votre nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder au site et déposer votre demande.

**La version électronique devra inclure:**

- Le formulaire d'application dûment signé en format pdf. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom du chercheur principal\_Application*.
- Le CV canadien commun mis à jour et complet du chercheur principal et de tous les co-chercheurs de même que celui du gestionnaire de projet. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom du chercheur principal\_Nom du co-chercheur\_CV*. Les chercheurs œuvrant dans une entreprise privée peuvent fournir un CV standard.

Afin d'aider les candidats dans leur démarche et afin de bien comprendre les spécifications et objectifs du programme, le CQDM organisera des sessions d'information à Montréal (le 9 mars 2011; heure et lieu à confirmer), Québec et Sherbrooke (date, heure et lieu à confirmer).

**8) CONDITIONS DE FINANCEMENT**

---

La propriété intellectuelle (PI) issue de la recherche financée par ce programme appartiendra aux inventeurs et à leurs institutions respectives. Une option de licence non exclusive (sans royalties) sera accordée aux partenaires industriels du CQDM (les organisations au global et leurs filiales) pour l'utilisation des résultats issus du projet, uniquement pour fins de recherche et de développement. Dans le cas où de la PI préexistante est nécessaire pour l'utilisation des résultats, une option de licence non-exclusive pour utiliser la PI préexistante devra également être accordée aux partenaires industriels du CQDM. Si tel est le cas, une considération financière pour la PI préexistante pourra être négociée entre les parties avant le début du projet. Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

Les conditions principales sur l'option concernant la licence d'utilisation seront incluses dans l'entente de recherche qui devra être signée avant le début du projet.

Le financement du CQDM est conditionnel à la signature d'une entente de recherche entre le CQDM et les entités de recherche impliquées dans le projet, au plus tard le 25 novembre 2011.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, SVP CONTACTER :**

---

Mounia Azzi  
Directrice de programmes  
(514) 766-6661 poste 2194  
[mazzi@cqdm.org](mailto:mazzi@cqdm.org)

Diane Gosselin  
VP Recherche et développement des affaires  
(514) 766-6661 poste 2191  
[dgosselin@cqdm.org](mailto:dgosselin@cqdm.org)